

COMMUNE DE FILLINGES

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 05 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Fillinges (Haute-Savoie), s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Richard THOMASSIER, Maire.

Date de la convocation : 28 mai 2026

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : 27

présents : 20

votants : 26

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, **ABBÉ-DECARROUX** David, **BAILLEUL** Pierre, **BERGER** Diane, **BRUN** Stéphane, **CALVET** Marc, **DERVILLE** Ludivine, **DESMOULINS** Rodolphe, **DUCRUET** Muriel, **FOREL** Bruno, **GAVARD** Frédéric, **HAASE** Guillaume, **KEMOUN** Audrey, **MARLIN** Monique, **MARSILLE** Judith, **POSTA-MAESO** Claire, **RAIBON** Sylvain, **THEBAUD** Gaëtan, **THOMASSIER** Richard, **TRAUMANN** Julie, **WEBER** Olivier.

EXCUSES : Mesdames, Messieurs, **BINAUD** Laurence qui donne procuration à Monsieur **HAASE** Guillaume, **BOURSIER** Baptiste qui donne procuration à Monsieur **THEBAUD** Gaëtan, **BOUVET** Pascal, **CONTINO** Isabelle qui donne procuration à Madame **TRAUMANN** Julie, **HAPPE** Nathalie qui donne procuration à Monsieur **THOMASSIER** Richard, **MORIN** Mary-Pierre qui donne procuration à Madame **POSTA-MAESO** Claire, **PELISSIER** Philippe qui donne procuration à Madame **DUCRUET** Muriel.

ABSENTS : -

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme **Monsieur Stéphane BRUN** au poste de secrétaire de séance.

1° - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le Maire propose de désigner le secrétaire de séance.

Monsieur Stéphane BRUN - Conseiller Municipal - se porte candidat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne Monsieur Stéphane BRUN en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

Délibération :

Vu l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales ;

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, lors de chaque séance du conseil municipal, un secrétaire doit être désigné pour retranscrire les votes et les débats.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 26 voix - se prononce sur :

La désignation de Monsieur Stéphane BRUN, élu membre du conseil municipal, pour prendre la fonction de secrétaire de cette présente séance.

2° - ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES DE SEPTEMBRE 2026

Monsieur le Maire rappelle que les élections sénatoriales se tiendront le dimanche 27 septembre 2026. Il informe les délégués titulaires qui seront élus au cours de la présente séance que leur participation au scrutin est obligatoire et qu'une absence non justifiée est susceptible d'entraîner l'application des sanctions prévues par les textes en vigueur.

Monsieur le Maire procède ensuite à la lecture de la délibération. Il précise qu'un logiciel de calcul et d'aide au dépouillement, mis à disposition par la Préfecture de la Haute-Savoie, sera utilisé pour faciliter l'établissement des résultats.

Monsieur le Maire indique avoir reçu deux listes de candidats, affichées à l'entrée de la salle :

- « FILLINGES 2026 - AGIR AUTREMENT », conduite par M. Richard THOMASSIER ;
- « ENSEMBLE POUR FILLINGES », conduite par M. Bruno FOREL.

Conformément aux dispositions applicables, le bureau électoral est constitué du président, assisté des deux conseillers municipaux les plus âgés présents, Madame Monique MARLIN et Monsieur Olivier WEBER, ainsi que des deux conseillers municipaux les plus jeunes présents, Madame Diane BERGER et Monsieur Sylvain RAIBON.

Monsieur le Maire demande si des questions doivent être formulées. Aucune question n'étant soulevée, il est procédé à l'appel des membres présents et au recensement des procurations afin de vérifier que le quorum est atteint.

Le quorum étant constaté, les conseillers municipaux procèdent au vote.

À l'issue du scrutin, le dépouillement est effectué. Vingt-six votants sont recensés. Après répartition des sièges à l'aide de l'outil mis à disposition par la Préfecture, les résultats sont les suivants :

INDIQUER LE NOM DE LA LISTE OU DU CANDIDAT TÊTE DE LISTE (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus)	Suffrages obtenus	Nombre de délégués (ou délégués supplémentaires) obtenus	Nombre de suppléants obtenus
« FILLINGES 2026 - AGIR AUTREMENT »	21	12	4
« ENSEMBLE POUR FILLINGES »	5	3	1

Monsieur Bruno FOREL, Conseiller municipal, sollicite une précision concernant le rôle des suppléants.

Monsieur le Maire précise que les suppléants n'ont pas vocation à remplacer un délégué le jour du scrutin en cas d'absence ponctuelle. Il indique que la suppléance intervient en amont du scrutin. À titre d'exemple, pour la liste « ENSEMBLE POUR FILLINGES », si l'un des trois délégués élus n'est pas en mesure de participer au scrutin du 27 septembre, il devra en informer la commune dans un délai de 24 à 48 heures à compter de la proclamation ce jour afin que le suppléant puisse être désigné pour le remplacer lors de cette élection.

Monsieur le Maire procède ensuite à la lecture de la feuille de proclamation des résultats.

Nom et prénom de l'élu(e)	Liste sur laquelle il/elle figurait	Mandat de l'élu(e) ¹
M. THOMASSIER Richard	Liste « FILLINGES 2026 - AGIR AUTREMENT »	Délégué
Mme DUCRUET Muriel	Liste « FILLINGES 2026 - AGIR AUTREMENT »	Déléguée
M. DESMOULINS Rodolphe	Liste « FILLINGES 2026 - AGIR AUTREMENT »	Délégué
Mme POSTA-MAESO Claire	Liste « FILLINGES 2026 - AGIR AUTREMENT »	Déléguée
M. GAVARD Frédéric	Liste « FILLINGES 2026 - AGIR AUTREMENT »	Délégué
Mme BINAUD Laurence	Liste « FILLINGES 2026 - AGIR AUTREMENT »	Déléguée
M. THEBAUD Gaëtan	Liste « FILLINGES 2026 - AGIR AUTREMENT »	Délégué
Mme MARSILLE Judith	Liste « FILLINGES 2026 - AGIR AUTREMENT »	Déléguée
M. CALVET Marc	Liste « FILLINGES 2026 - AGIR AUTREMENT »	Délégué
Mme MARLIN Monique	Liste « FILLINGES 2026 - AGIR AUTREMENT »	Déléguée
M. BAILLEUL Pierre	Liste « FILLINGES 2026 - AGIR AUTREMENT »	Délégué
Mme HAPPE Nathalie	Liste « FILLINGES 2026 - AGIR AUTREMENT »	Déléguée
Mme BERGER Diane	Liste « FILLINGES 2026 - AGIR AUTREMENT »	Suppléante
M. RAIBON Sylvain	Liste « FILLINGES 2026 - AGIR AUTREMENT »	Suppléant
Mme MORIN Mary-Pierre	Liste « FILLINGES 2026 - AGIR AUTREMENT »	Suppléante
M. BRUN Stéphane	Liste « FILLINGES 2026 - AGIR AUTREMENT »	Suppléant
Mme TRAUMANN Julie	Liste « ENSEMBLE POUR FILLINGES »	Déléguée
M. FOREL Bruno	Liste « ENSEMBLE POUR FILLINGES »	Délégué
Mme CONTINO Isabelle	Liste « ENSEMBLE POUR FILLINGES »	Déléguée
M. WEBER Olivier	Liste « ENSEMBLE POUR FILLINGES »	Suppléant

Après cette proclamation, Monsieur le Maire propose une suspension de séance afin de permettre la signature des différents documents administratifs avant l'ouverture de la seconde séance.

Délibération :

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction NOR : INT2611651C du 06 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 18 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

Monsieur le Maire explique :

Les sénateurs sont élus au suffrage universel indirect pour 6 ans par un collège électoral composé de grands électeurs. Le Sénat se renouvelle par moitié tous les trois ans. Chaque renouvellement permet d'élire environ la moitié des sénateurs, selon le calendrier suivant :

- Vendredi 05 juin 2026 : élection des délégués et des suppléants des conseils municipaux
- Dimanche 27 septembre 2026 : élection des sénateurs.

La population de la commune de Fillinges au 1^{er} janvier 2026 étant de 3 671 habitants, il convient de procéder à la désignation au nombre de 15 des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants au nombre de 5.

Les délégués et leurs suppléants sont élus sans débat au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste paritaire (parité alternative) suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

La liste peut comprendre un nombre de noms inférieur au nombre de sièges de délégués et de suppléants à pourvoir.

Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée auprès du maire, les premiers élus étant délégués et les suivants suppléants. L'ordre des suppléants résulte de leur ordre de présentation sur la liste.

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM./Mmes Monique MARLIN, Olivier WEBER, Diane BERGER et Sylvain RAIBON. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués et suppléants

Les listes déposées et enregistrées sont les suivantes :

- « FILLINGES 2026 - AGIR AUTREMENT » Richard THOMASSIER ;
- « ENSEMBLE POUR FILLINGES » Bruno FOREL.

M. le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués et des suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote désigner les conseillers municipaux qui participeront aux élections sénatoriales le 27 septembre prochain.

c) Résultats de l'élection

a. Nombre de conseillers présents et représentés	26
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	<u>0</u>
c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	26
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	<u>0</u>
e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	<u>0</u>
f. Nombre de suffrages exprimés [c – (d + e)]	26

Les mandats de délégués sont répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle. Le bureau détermine le **quotient électoral** en divisant le nombre de suffrages exprimés dans la commune par le nombre des délégués à élire. Il est attribué à chaque liste autant de mandats de délégués que le nombre des suffrages de la liste contient de fois le quotient électoral. Les sièges non répartis par application des dispositions précédentes sont attribués selon la règle de la plus forte moyenne.

A cet effet, les sièges sont conférés successivement à celle des listes pour laquelle la division du nombre de suffrages recueillis par le nombre de sièges qui lui ont déjà été attribués, plus un, donne le plus fort résultat. Si plusieurs listes ont la même moyenne pour l'attribution du dernier siège, celui-ci revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Une fois l'attribution des mandats de délégués effectuée, il est procédé de la même manière pour l'attribution des mandats de suppléants. Dans les communes de 9 000 à 30 799 habitants, il n'est procédé qu'à l'attribution de sièges de suppléants.

INDIQUER LE NOM DE LA LISTE OU DU CANDIDAT TÊTE DE LISTE (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus)	Suffrages obtenus	Nombre de délégués (ou délégués supplémentaires) obtenus	Nombre de suppléants obtenus
« FILLINGES 2026 - AGIR AUTREMENT »	21	12	4
« ENSEMBLE POUR FILLINGES »	5	3	1

d) Proclamation des élus

Le maire a proclamé élus délégués les candidats des listes ayant obtenu des mandats de délégués dans l'ordre de présentation sur chaque liste et dans la limite du nombre de mandats de délégués obtenus, conformément à la feuille de proclamation nominative jointe au présent procès-verbal.

Il a ensuite proclamé élus suppléants les autres candidats des listes pris à la suite du dernier candidat élu délégué dans l'ordre de présentation sur chaque liste et dans la limite du nombre de mandats de suppléants obtenus, conformément à la feuille de proclamation nominative également jointe en annexe.

Monsieur le Maire remercie l'assemblée.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire de séance,
Stéphane BRUN,



Monsieur le Maire,
Richard THOMASSIER,



Procès-verbal approuvé par délibération le : 08.07.2026
 Mis en ligne le : 08.07.2026

